



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pau, le 28 mai 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20  
élections  
municipales  
20

### Élections municipales et communautaires 2020

\*\*\*

### Dépôt des candidatures du second tour

Comme annoncé par le Premier ministre le vendredi 22 mai, le second tour des élections municipales et communautaires aura lieu le dimanche 28 juin 2020.

Les déclarations de candidature sont reçues à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et dans les sous-préfectures de Bayonne et d'Oloron-Sainte-Marie, en fonction de la commune où se présente le candidat. **La date limite de dépôt de candidatures est fixée au mardi 2 juin, à 18h.**

⇒ Les horaires de réception des candidatures sont les suivants :

| Préfecture<br>des Pyrénées-Atlantiques                                 | Sous-préfecture<br>de Bayonne   | Sous-préfecture<br>d'Oloron-Sainte-Marie                               |
|--|---|--|
| <b>Le vendredi 29 mai :</b><br>De 09h00 à 12h00<br>et de 13h30 à 16h00 | <b>Le vendredi 29 mai :</b><br>De 09h00 à 12h00<br>et de 13h30 à 16h00  | <b>Le vendredi 29 mai :</b><br>De 09h00 à 12h00<br>et de 13h30 à 16h00 |
| <b>Le mardi 2 juin :</b><br>De 09h00 à 12h00<br>et de 13h30 à 18h00    | <b>Le mardi 2 juin :</b><br>De 09h00 à 12h00<br>et de 13h30 à 18h00<br><br>Les grilles étant fermées, les<br>candidats devront se manifester<br>en appelant le 06 88 53 57 73 | <b>Le mardi 2 juin :</b><br>De 09h00 à 12h00<br>et de 13h30 à 18h00    |

L'enregistrement des candidatures sera réalisé dans le respect des gestes barrières préconisés par le Gouvernement. **Aussi, il est demandé de limiter le nombre de personnes venant déposer la candidature à deux personnes maximum et le port du masque est obligatoire.**

Pour en savoir plus sur les modalités de dépôt de candidatures : <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Elections-politiques/Elections-municipales/Second-tour-des-elections-du-28-juin-2020>

**Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél : 06 26 14 12 79

Mèl : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)



@prefet64

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques  
2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX  
Tél. (standard) : 05 59 98 24 24  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)